



Pour limiter l'impact écologique de l'impression du bulletin communal, cette page contenant des informations utiles ne sera éditée que deux fois par an. Conservez-la précieusement!

Informations Utiles

CONCILIATEUR DE JUSTICE SUR LANDERNEAU : Marie-Françoise LE GUEN

Contact : 06.81.89.62.40. Mail : marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

TRESOR PUBLIC :

59 rue de Brest à Landerneau

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : sans rendez-vous de 9 h 00 à 11 h 30
- Lundi, mardi, jeudi : sur rendez-vous l'après-midi

Pharmacies de garde : 3237	Médecin de garde - SAMU : 15 ou 112
Pompiers : 18 ou 02.98.85.16.16	Gendarmerie : 17 ou 02.98.85.00.82
Eau du Ponant : 02.29.00.78.78	ENEDIS (ERDF dépannage) : 09.72.67.50.29

REPURGATION :

La collecte se fait le mardi à partir de 11 h 30. Calendrier des collectes sur le site internet de la Communauté de Communes : www.pays-landerneau-daoulas.fr rubrique « environnement » puis « les déchets ménagers », et lien vers la commune de Trémaouézan.

Vente des bacs au service environnement, zone de Saint-Ernel à Landerneau (02.98.21.34.49) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Règlement en chèque ou espèce uniquement.

Tarifs : bac roulant vert et/ou jaune 240 litres : 15 € ; Composteur 300 litres : 20 €.

Rappel sur les consignes de tri : Les quantités de textiles trouvés dans les bacs jaunes sont de plus en plus importants, cela engendre des dysfonctionnements au centre de tri. Les textiles et chaussures peuvent être déposés dans les colonnes textiles.

POINT SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2020

vidéo explicative type FAQ accessible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=hNfSQgMZhbA>

DETAILS SUR LE PROCESSUS DE TRI

www.sotraval.fr/visite-guidee/

COLONNES DE RECUPERATION DU VERRE USAGÉ

Trois points de collecte : route de SaintMéen, Keruguel et Kerudalar

DECHETTERIE DE SAINT-ELOI

(02.98.85.19.50) : UN SERVICE GRATUIT

Horaires d'hiver de novembre à février : du Lundi au samedi 9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique en Pays de Landerneau/Daoulas

Le **CLIC** est un interlocuteur unique et de proximité proposant un service gratuit et confidentiel, recherche d'information et de solutions de proximité pour toutes les problématiques liées au vieillissement.

Contact : Maison des Services Publics 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU 02.98.85.99.08

courriel : clic@pays-landerneau-daoulas.fr

AIDE SOCIALE

Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S) au 02.98.85.95.36 (ou 38 ou 57),

Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) au 02 98 85 79 87

LE RELAIS PETITE ENFANCE INTERCO

La Forest-Landerneau, Saint-Divy, Saint-Thonan, Trémaouézan, Plouédern, La Roche-Maurice, Pencran, Tréflévénez, La Martyre, Ploudiry et Le Tréhou

Maison des Relais Petite Enfance

56, Rue Hervé de Guébriant – Landerneau

02.98.43.63.97 ou 06.26.55.26.69

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA) ARMORIQUE

La MSA propose le **Mémo Santé Enfant**, premier **service en ligne à destination des familles agricoles**, ayant des enfants de moins de 16 ans, centralisant les informations santé de vos enfants.

Activer votre Mémo Santé Enfant ! Il est accessible en ligne depuis « Mon espace privé ».

MAISON DE L'ENFANCE « TY LABOUSIG » DE PLOUEDERN

La crèche accueille les enfants en halte-garderie (une place est réservée à ceux de Trémaouézan).

Responsable : Magali LE CALVEZ. Pour les inscriptions : www://inscription.creche-attitude.fr

Tél. : 02.98.47.31.58.

ALSH INTERCOMMUNAL PLOUEDERN-TREMAOUEZAN

L'accueil de loisirs se situe 133 rue des Ecoles à Plouédern. Adresse mail: plouedern@epal.asso.fr

internet : <https://plouedern.wixsite.com>. 02.29.63.00.09 ou 07.82.29.15.09

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Filles et garçons nés en 2006. Le recensement est obligatoire à 16 ans. Inscrivez-vous à la Mairie à partir du jour de vos 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour, munis de votre livret de famille. Retrouver « ma jdc sur mobile » en 1 clic www.defense.gouv.fr/jdc

VOS DEMARCHES

Carte nationale d'identité - Passeport (délivrance, renouvellement, perte, changement d'adresse, d'état civil...) : Pré-demande en ligne (predemande-cni.ants.gouv.fr ou passeport.ants.gouv.fr), se présenter, sur rendez-vous, auprès d'une Mairie équipée du dispositif spécifique, comme celle de Landerneau (prise de rendez-vous obligatoire) information complète : www.ville-landerneau.fr

HORAIRE MAIRIE

lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

du mardi au jeudi de 9 h à 12 h

vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

PERMANENCES DES ELUS

Hervé LIEGEOIS – Maire : Le lundi de 14 h à 16 h et sur rendez-vous.

Jean-Pierre COAT – Adjoint au Maire – Travaux, voirie, infrastructures : Sur rendez-vous.

Lynda JAOUEN – Adjointe au Maire – Affaires scolaires, vie sociale, associative, enfance, jeunesse : Sur rendez-vous.

Wahid-Gabriel FARHAT – Adjoint au Maire – Finances, urbanisme, environnement, communication :

Les lundi et vendredi de 14 h à 16 h et sur rendez-vous.

Dématérialisation des actes d'urbanisme : *Mon guichet Urb@nisme en un clic !* dès le 1^{er} janvier 2022

Dans le cadre de la dématérialisation des actes d'urbanisme, effective partout en France le 1^{er} janvier prochain, les communes du Pays de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes, fortes de leur service intercommunal commun d'instruction de droit des sols, sont en ordre de marche. Un guichet numérique unique, *Mon guichet Urb@nisme en un clic !*, est accessible depuis le site internet de la commune du projet ou depuis ceux des deux communautés de communes.

Modernisation des services publics

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes ont l'obligation légale d'être en mesure de recevoir, sous forme électronique, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Demandes de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme peuvent être déposés sur une plateforme numérique en quelques clics ! Une évolution majeure qui répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

Un guichet unique via les sites internet des communes et intercommunalités

Ce guichet numérique unique sera l'outil d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme qui permettra aux usagers de déposer leurs demandes d'urbanisme en ligne, directement depuis le site internet de la commune du projet ou depuis ceux des Communautés de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas ou de Lesneven Côtes des Légendes. Ils pourront également suivre l'examen de leur demande.

Cette vaste opération de dématérialisation simplifiera les démarches des usagers et améliorera le traitement des demandes par les services des collectivités (guichet unique, centres instructeurs, services consultables) pour plus de réactivité, de simplicité et de souplesse. Elle permettra de rendre accessible ce service public sept jours sur sept et de faire gagner du temps aux usagers dans leurs démarches. Une démarche qui a aussi le mérite d'être plus respectueuse de l'environnement.

Plus besoin d'imprimer ses demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de se déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : en déposant sa demande de permis de construire en ligne, on fait des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

La dématérialisation sera la solution à privilégier, mais il sera toujours possible de déposer ses demandes d'urbanisme au format papier, ce qui nécessitera, pour la mairie, de numériser le dossier afin de le transmettre au service instructeur de sa communauté de communes de rattachement.

L'ouverture de ce *Mon guichet Urb@nisme en un clic !* au public aura lieu le 1^{er} janvier 2022 et pas avant.

<https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/mon-guichet-urbanisme-en-un-clic-desormais-en-ligne/>

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier !

Besoin de réaliser
des **travaux** chez vous ?
De déposer un **permis**
de **construire** ?

Dès le 1^{er} janvier 2022

MON GUICHET URB@NISME *en un clic!*

NOUVEAU SERVICE PUBLIC
+ simple + souple + réactif

Rendez-vous sur les sites internet de la commune de votre projet
Daoulas, Dirinon, Hanvec, Irvillac, l'Hôpital-Camfrout, La Forest-Landerneau,
La Martyre, La Roche-Maurice, Landerneau, Lanneuffret, Le Tréhou, Logonna-Daoulas,
Loperhet, Pencran, Ploudiry, Plouédern, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Thonan,
Saint-Urbain, Tréflévénez, Trémaouézan
ou sur celui de la Communauté de Communes
du Pays de Landerneau-Daoulas



PAYS DE
**LANDERNEAU
DAOULAS**



MON GUICHET URB@NISME *en un clic!*

Dès le 1^{er} janvier 2022
NOUVEAU SERVICE PUBLIC
+ simple + souple + réactif

QU'EST-CE QUE MON GUICHET URB@NISME EN UN CLIC ?

C'est un outil permettant au public et à l'administration de dématérialiser l'instruction des autorisations d'urbanisme : **permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir**. L'une des fonctionnalités du guichet numérique est la saisine par voie électronique qui vous permet, à vous ou à votre mandataire, de déposer via un compte, un dossier en ligne, de suivre son avancée en temps réel et de faciliter les échanges avec la mairie.

COMMENT CRÉER UN COMPTE ?

Pour un premier dépôt, il est nécessaire de cliquer sur connexion puis au choix :

- Créer un compte en renseignant l'adresse électronique souhaitée et un mot de passe.
- Créer un compte à partir d'un compte à partir d'identifiants FranceConnect.

Pour de futures demandes, ce compte pourra être réutilisé avec les mêmes identifiants.

QUELS SONT LES OUTILS D'ASSISTANCE EN LIGNE ?

- Sur la page d'accueil du guichet, un lien permettra de vous connecter à l'outil mis en place par les services de l'État : ADAU (Assistance pour votre Demande d'Autorisation d'Urbanisme) ; qui vous orientera dans le choix de la procédure et la constitution de votre dossier.
- Sur la page d'accueil du guichet, le lien « Document d'urbanisme en vigueur » vous permettra d'accéder aux informations nécessaires (zonage, règlement...) sur le GEOPAYSDEBREEST.
- Sur le site internet de la collectivité, un Guide de l'utilisateur de Mon guichet Urb@nisme en un clic ! sera disponible.

La commune reste le premier et principal interlocuteur. Elle continuera de vous renseigner sur les procédures d'urbanisme et les documents d'urbanisme en vigueur.

EST-CE TOUJOURS POSSIBLE DE DÉPOSER UN DOSSIER PAPIER À LA MAIRIE ?

Le dépôt sur le Guichet Numérique n'est pas obligatoire, mais sera la solution à privilégier. Le dépôt en format papier au guichet de la mairie ou par La Poste reste donc possible.

COMMENT ÊTRE INFORMÉ DE L'AVANCÉE DU DOSSIER ?

À chaque étape, vous recevrez un message électronique sur l'adresse indiquée lors du dépôt du dossier. Ces messages confirmeront l'envoi, la réception des documents transmis, mais également s'il manque des pièces ou si le délai d'instruction est revu. Vous serez également averti lorsque votre dossier sera complet et de la décision. Toutes ces informations seront visibles en permanence sur Mon guichet Urb@nisme en un clic ! après connexion à votre compte.



En cas de problème technique uniquement,
le pétitionnaire peut faire une demande à l'adresse
assistance.gnau@ccplid.bzh. Pour toute autre
question il devra s'adresser à la commune.

PAYS DE
**LANDERNEAU
DAOULAS**

